

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 FÉVRIER 2023

### N° 2023-62 SERVICE DE DSI EN TEMPS PARTAGÉ

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Pour réaliser la mission de Direction des Systèmes d'Information en temps partagé, la Présidente retient l'offre du Cabinet IT Gouvernance pour l'année 2023 pour un montant de 21 600,00 € HT correspondant à 24 journées d'intervention et 24 déplacements.

À CHANTONNAY, le 20 février 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

*#signature#*

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 20/02/2023.